

Dijon, 11 Février 1901

Mon très cher ami,

J'en éprouve le plus vif regret,  
Mais, puisque vous me demandez encore  
une fois mon opinion sur le projet,  
que me communique votre dernière  
lettre, je suppose que vous le voulez  
très sincère. Or, je n'ai rien fait du  
minimum d'enthousiasme indispensable  
pour accepter, fût-ce comme pis aller,  
cette idée d'une Académie juridique,  
bien que j'en entende bien, mais fermée.  
Au fond, l'idée me paraît surtout  
irréalisable, puisque ses partisans ne sont  
pas d'accord sur le but précis à poursuivre.  
Sans savoir mieux que moi ce qu'il en  
est, à cet égard. Mais, du moment qu'on

ne pourra pas caractériser de façon très-  
précise l'institution projetée; il faudra donc  
la placer sous un vocable juridique,  
très-général. Et alors, comment parler  
d'une Académie fermée pour s'occuper  
en faveur de questions de droit fait ou  
par le côté législatif seulement?  
Je crains que cela ne paraisse, a priori, exhorçant.

Et songez à la difficulté que  
vous allez éprouver à mettre la chose  
sur pied. Comment recruterez-vous  
votre Académie pour commencer? D'après  
quel critérium choisirez-vous ses membres?  
De quelque façon que vous vous y preniez,  
vous ferez plus de mécontents que  
de satisfaits. Et vous direz, d'ailleurs,  
je crains bien plutôt que vous ne voyiez  
en peine de trouver des candidats. L'aveu  
fait à la première idée d'un mouvement  
scientifique, dans le domaine du droit,  
n'a pas été encourageant. Je n'en ai  
beaucoup été aigri à votre Académie; de plus,

vous en comprenez au juste le but sans  
présenter sa autorité future? j'en doute  
fort. Et alors, vous voyez-vous avec une  
Académie sans académiciens et quelle  
relation à rebours cela ferait aux idées  
que nous voulions agiter et développer?  
Et cela paraît infiniment plus lamentable  
que l'insuccès relatif d'un groupe libre qui,  
restant à l'origine, fût, du moins, créé,  
par lui-même, son avenir, et s'amplifier  
grâce à la fécondité de son idée initiale.  
Et puis, si vous n'avez que des substituts,  
le travail sera peu actif. Si, au contraire,  
des jeunes, cela paraîtra étrange, ou bien  
il faudra en faire des sortes de stagiaires.

L'avis. Mais qui en tout ceci je ne  
mette aucun parti pris. Je sacrifierais volontiers  
mes idées propres à d'autres qui me  
sembleraient meilleures, ou qui, acceptées  
par la majorité, pourraient éveiller quelque  
espérance. Mais l'idée que vous indiquez  
ne fût, à mon sentiment, donne rien de bon  
et risque de ruiner, d'écarter ce que nous voulions  
faire. Voilà pourquoi je ne puis en toute  
conscience, y donner mon adhésion. Et c'est égaré

d'ailleurs, ma conviction est si décidée que j'  
demanderais formellement à n'être pas compris  
dans la première initiative, destinée à former le  
royaume de la future Académie. Je sais bien de  
n'omettre sans inveiller l'attention, ni rien  
changer au exemplaire du projet, puisque si je  
suis tenu le seul pouvoir, inscrit au Comité  
d'initiative et que j'ai en ce fait partie qui fera la forme

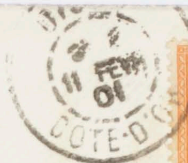
Je suis venu en Bourgogne aux jours  
gras, tardif donc de me faire signe de votre  
passage. Je serais heureux de vos avis, de  
ce moment, une solution au sujet de la traduction  
du Code civil allemand. Du moment que le  
Comité Suisse a pris les résolutions que  
vous m'avez reçues, fait connaître, et dont  
la seconde tend à une rapide exécution de l'œuvre,  
il faut que, directement ou par l'intermédiaire  
de la Société de législation comparée, il se  
procure de toute sorte sans retard les nouveaux  
collaborateurs nécessaires. Si l'on attend, le  
travail ne se fera pas et on en restera  
indifféremment au même point.

Pier de nouveau ici. Les senties sont bonnes  
dans tout notre entourage. Seul Bonacille en reste  
toujours à peu près au même point. Jusqu'ici il ne  
s'est pas décidé à demander un corps. D'ailleurs,  
il fait plus régulièrement son service.

A bientôt, j'espère. Et toute mes amitiés

F. Goussier

73



Monsieur R. Labille,  
Professeur à la Faculté de Droit,  
10 bis, rue de Tré-aux-Liers,

Paris

